

ANNEXE

TAUX DE PROMOTION DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS A L'ECHELON SPECIAL – ECHELLE 6 AU TITRE DE L'ANNEE 2012

<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX DE PROMOTION ECHELON SPECIAL (EN %)	PRINCIPES GENERAUX
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %	Rapport défavorable circonstancié dûment motivé si la hiérarchie ne souhaite pas proposer un agent à l'échelon spécial ou si celui-ci a fait l'objet d'une sanction disciplinaire

<u>FILIERE CULTURELLE</u>				
CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX DE PROMOTION ECHELON SPECIAL (EN %)	PRINCIPES GENERAUX
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %	Rapport défavorable circonstancié dûment motivé si la hiérarchie ne souhaite pas proposer un agent à l'échelon spécial ou si celui-ci a fait l'objet d'une sanction disciplinaire

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2012